

Le Bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondé par l'Honorable Sir *George E. Cartier*,

Ordonné, Que les documents relatifs aux événements récemment survenus dans les Territoires du Nord-Ouest, transmis à cette Chambre par le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, soient imprimés pour l'usage des Membres.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

## Mardi, 1er Mars 1870.

M. l'Orateur met devant la Chambre des États-Généraux 'des Baptêmes, Mariages et Sépulture, dans les Districts de *Terrbonne* et de *Richelieu*, pour l'année 1869. (*Documents de la Session, No. 9.*)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Wright (Ottawa)*,—la Pétition de *P. Wright* et autres, de la Cité d'*Ottawa* et du Township de *Hull*.

Par M. *Currier*,—la Pétition de *Edward Haycock* et autres, de la Cité d'*Ottawa* et du Township de *Hull*.

Par M. *Cameron (Huron)*,—la Pétition de *Francis S. Douglas* et autres; la Pétition de *James Tisdale* et autres; la Pétition de *Robert Brown* et autres; la Pétition de *Archibald Hodgert* et autres; la Pétition de *Hugh Love*, l'ainé, et autres; la Pétition de *N. McIntyre* et autres; la Pétition de *Archibald Bishop Reeve*, de *Usborne*; la Pétition de *John J. Sweetman* et autres; et la Pétition de *James Brown* et autres, Cultivateurs et Manufacturiers d'*Ontario Ouest*.

Et une motion étant proposée et secondée, à l'effet que la Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Kent*, présentée jeudi dernier, soit maintenant reçue,—

M. l'Orateur décide que cette Pétition demandant un octroi de deniers ne peut être reçue.

Et une motion étant proposée et secondée, à l'effet que la Pétition de *G. Fraser* et autres, cultivateurs et marchands du comté de *Victoria, Nouveau-Brunswick*, présentée jeudi dernier, soit maintenant reçue,—

M. l'Orateur décide que cette Pétition entraînerait une dépense des Deniers Publics, ce qui ne peut être accordé sans la recommandation de la Couronne.

Et une motion étant proposée et secondée, à l'effet que la Pétition des Commissaires du Havre de *Québec*, présentée mercredi dernier, soit maintenant reçue,—

M. l'Orateur décide que cette Pétition entraînerait une dépense de Deniers Publics, ce qui ne peut être accordé sans la recommandation de la Couronne.

Ordonné, Que M. *Mills* ait la permission d'introduire un Bill pour rendre les Membres des Conseils Législatifs et des Assemblées Législatives des Provinces comprises ou qui seront à l'avenir comprises dans la Puissance du *Canada*, inéligibles à siéger ou à voter à la Chambre des Communes du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.